Publié le 11/12/2024

ID: 074-247400567-20241205-DEL\_2024\_112-DE

2024-112



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Le 5 décembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26 - votants 32.

#### Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

# **Procurations:**

Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER Rocco COLELLA à Elodie DONDIN Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET Virginie MATHIEU à Thomas BIELOKOPYTOFF Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

## N° 2024-112 : Fixation des tarifs des transports scolaires pour l'année 2025-2026

Madame Maly SBAFFO, Vice-Présidente en charge des services à la personne, rapporteur

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 26 novembre 2024,

La CCFU est autorité organisatrice de second rang (AO2) en matière de transports scolaires. A ce titre, elle organise le transport scolaire des élèves du primaire et du secondaire.

Chaque année, la CCFU est appelée à se prononcer sur les tarifs appliqués aux transports scolaires. Il convient donc de fixer pour l'année scolaire 2025-2026 les tarifs pour le transport scolaire des élèves du primaire des communes de Choisy et Sillingy et pour les élèves du secondaire de l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024



Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs que l'année dernière, comme détaillé ci-après :

Tarlfs 2024/2025	Tarifs 2025/2026
135.00 €	135.00 €
50% du tarif	50% du tarif
appliqué	appliqué
retard	
210.00 €	210.00 €
135.00 €	135.00 €
50% du tarif	50% du tarif
appliqué	appliqué
de retard	
210.00 €	210.00 €
2.00 €	2.00 €
15.00 €	15.00 €
	2024/2025  135.00 €  50% du tarif appliqué  retard  210.00 €  135.00 €  50% du tarif appliqué de retard  210.00 €  2.00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

De fixer les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2025-2026 tels que définis ci-avant.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI Le secrétaire de séance, Jean-Pierre CHAMBARD